

Règlement des Digital Learning Excellence Awards

Objectifs du Prix

Les Digital Learning Excellence Awards, organisés par le Groupe Cegos ont pour objectif de récompenser les dispositifs de formation multimodaux les plus performants dans trois catégories :

- le meilleur dispositif de formation métier
- le meilleur dispositif de formation Corporate ou Management
- le meilleur dispositif de formation « Education »
-
- Pour les entreprises, les Digital Learning Excellence Awards sont une opportunité d'accéder à :
- La reconnaissance de leur dispositif de formation par leurs pairs et par des professionnels de la formation et du développement des compétences.
- La valorisation événementielle et médiatique de leur stratégie RH/ formation et de leur capacité d'innovation.
- L'occasion de benchmarker leur stratégie et leurs pratiques de formation avec celles d'organisations de toutes tailles et de tous secteurs.

Conditions de participation

Ce Prix concerne toutes les entreprises, administrations, organisations, associations, privées ou publiques, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité.

Les entreprises au sein desquelles les réalisations ont été mises en œuvre, et non leurs prestataires extérieurs, peuvent participer et compléter le dossier. La participation est gratuite.

Les critères de sélection des candidatures

Les dispositifs de formation sélectionnés devront comporter des modalités de formation à distance (module e-learning, mobile learning, serious gaming, learning 2.0...) associées ou non à de la formation présentielle.

Les Digital Learning Excellence Awards sont décernés aux entreprises qui présentent les réalisations les plus exemplaires et susceptibles d'aider les autres à progresser. Les critères de choix sont :

- L'innovation pédagogique & technologique du dispositif de formation.
- L'efficacité de la formation : mise en œuvre & résultats.
- La facilité de duplication du dispositif : accessible au plus grand nombre, déclinable, reproductible.

La constitution des dossiers de candidature

Les candidats s'engagent à :

- Recevoir ou à répondre aux questions du Chargé de Projet des Digital Learning Excellence Awards
- Nous communiquer des contacts d'apprenants et des statistiques de connexion

- Fournir une plaquette de présentation de l'entreprise et un rapport annuel
- Joindre au dossier de candidature tous documents et réalisations permettant de confirmer l'intérêt et la portée du dispositif de formation
- Nous donner l'un des deux éléments suivants : une connexion directe, (l'adresse du site, le nom de l'utilisateur, le mot de passe), un cd-rom contenant une démonstration des modalités pédagogiques utilisées ou des principaux éléments du dispositif de formation (documents, vidéo numérique 2' maximum, flash...)
- Autoriser la mise en ligne de la présentation du dispositif de formation sur les sites partenaires : Cegos, AEF, après la cérémonie de remise de Prix Digital Learning Excellence Awards, pendant une période de 1 an, jusqu'à la prochaine édition. Cette présentation sera rédigée par le Chef de Projet Cegos et validée par l'entreprise candidate.

La composition du jury

Le jury réunit chaque année des spécialistes de la formation et de la gestion des compétences : Directeurs Formation, Responsables et Directeurs e-learning, Directeurs d'Universités d'entreprises, Directeurs & Responsables RH, journalistes, universitaires...

Si au cours de l'analyse des dossiers de candidature, il s'avère qu'un membre du jury présente des intérêts convergents avec un candidat, il s'engage à ne pas prononcer d'avis sur ce dossier.

La remise des Prix

Ce Prix se termine par la présentation des réalisations les plus innovantes dans le cadre d'un événement de remise des Digital Learning Excellence Awards.

Les lauréats s'engagent à présenter leur dispositif de formation lors de cette cérémonie de remise des Prix et à faire partie des membres du jury de l'édition suivante.

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies dans le cadre de l'organisation du Prix Digital Learning Excellence Awards font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont destinées à un usage interne de CEGOS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification concernant les informations qui sont contenues dans le dossier de candidature, droits qu'il peut exercer en s'adressant à :

CEGOS
Catherine Bonjour
Direction de la communication
19, rue René Jacques
92798 Issy-les-Moulineaux cedex 9

ou en adressant sa demande par e-mail à cbonjour@cegos.fr
Chaque candidat peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Autorisations

En participant au Prix Digital Learning Excellence Awards, le candidat autorise CEGOS à utiliser, reproduire et représenter à titre gratuit le logo et la dénomination sociale de sa société à des fins de promotion du Prix Digital Learning Excellence Awards et des activités de CEGOS réalisée sur tout support, notamment sur le site internet www.cegos.fr.

Cette autorisation est accordée pour une durée de cinq (5) ans et pour les territoires dans lesquels CEGOS exerce ses activités.

Modifications du règlement/Annulation

CEGOS se réserve le droit de modifier le présent règlement. Toute modification ou adjonction au présent règlement sera d'application immédiate.

En cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou pour tout autre motif, CEGOS se réserve le droit d'annuler le Prix Digital Learning Excellence Awards. Le cas échéant, CEGOS préviendra les participants dans les plus brefs délais.

Acceptation du règlement

Tout dépôt de dossier de candidature vaut acceptation pure et simple du présent règlement. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par CEGOS et la décision ne pourra pas être contestée.